

INFORMATION MAIF

Retrait de la MAIF de la SGAM SFEREN confirmé

Suite à la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2014, les délégués élus des sociétaires ont voté le projet de résolution suivant :

« L'Assemblée générale décide de demander le retrait de la MAIF de la société de groupe d'assurance mutuelle SFEREN, créée entre la Macif, la Maif et la Matmut, le 8 décembre 2009, et de résilier, en conséquence, la convention d'affiliation entre la MAIF et SFEREN en date du 7 avril 2010.

Le retrait est conditionné à l'absence d'opposition de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et, sauf opposition, il ne deviendra définitif qu'à l'issue de l'Assemblée générale de SFEREN se prononçant sur lui. »

Cette décision n'a aucun impact sur les accords existants, qu'il s'agisse de SFEREN Réparations, des programmes de réassurance ou des achats hors assurance.

A l'occasion de la conférence de presse de présentation des résultats 2013 qui se déroulera le 3 juin prochain, un point sur ce sujet sera fait.

A propos du groupe MAIF

6ème assureur dommages des particuliers et 1^{er} assureur du secteur associatif, la MAIF couvre l'ensemble des besoins de ses 2,7 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...). La mutuelle est régulièrement plébiscitée en matière de relation clients : elle arrive en tête des sociétés françaises, tous secteurs confondus (classement TNS Sofres). La satisfaction de ses sociétaires et l'augmentation constante de leur nombre témoignent de la réussite de la MAIF et confirment la pertinence du modèle mutualiste. En 2012, le groupe MAIF a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 3 milliards d'euros. www.maif.fr